



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 1860
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU
RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE
(SECTEUR GENTILLY)**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 13 avril 2026, le règlement numéro 1860 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire (Secteur Gentilly)** ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 29 avril 2026 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 4 mai 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville